

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5588

présenté par

Mme Chapelier, M. Colas-Roy, M. Vignal, M. Maire, Mme Le Feur, Mme Kuric, Mme Sage,
M. Lamirault, Mme Batho et M. Dombrevail

ARTICLE 3

Substituer à la seconde phrase de l'alinéa 4 les trois phrases suivantes :

« Cette promotion intègre notamment des projets d'éducation à l'alimentation, au gaspillage alimentaire et aux bienfaits d'une activité physique et sportive régulière. L'autre volet de cette promotion intègre des projets d'éducation à la sexualité et au consentement en prévention des conduites à risque. Le même objectif est poursuivi dans la prévention et la sensibilisation des conduites addictives et de lutte contre les violences. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La phrase modifiée est la suivante : « Cette promotion intègre notamment des projets d'éducation à la sexualité et à l'alimentation et de prévention des conduites addictives.

L'ordre de l'énumération et la formulation même de la phrase sont des choix hasardeux et contestables.

Il s'agit là davantage d'un amendement rédactionnel pour préciser la promotion réalisée par le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.